

Réunion du conseil communal – 27.04.2022

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins
Gilles ALTMANN, Alie ALTMEISCH-BROEKMAN,
Serge EICHER, Jean-Pierre KAUFFMANN, Claude MARSON,
Liliane RIES-LEYDER, Nicolas WELSCH conseillers

Alain DOHN, secrétaire communal

Excusé : Vic BACK, conseiller

0. Informations

Monsieur le bourgmestre Jean-Paul JOST souhaite la bienvenue à la 3^e séance du conseil communal en 2022 et informe les membres du conseil communal :

- que le 26 mars a eu l'action traditionnelle «Grouss Botz » dans la commune. L'action s'est déroulée sous la même forme que l'année dernière, rendue nécessaire à cause du Covid-19. La météo était très propice et de nombreux citoyens se sont engagés pour l'action du grand nettoyage le long des rues. Le bourgmestre tient à remercier tous les participants et en particulier la Commission de l'Environnement et du Développement durable et les services de la commune pour l'organisation.
- que le 27 mars a eu lieu la remise des diplômes par l'école de musique UGDA à Frisange. La commune fut représentée par l'échevin Serge THEIN et en tout 19 élèves de la commune ont reçu leur diplôme.
- que du 25 au 27 mars trois camionnettes ont roulé jusqu'en Roumanie pour déposer le matériel de première nécessité récolté dans la commune dans le cadre de l'action solidaire « Schëtter hëllef » et destiné pour les victimes de la guerre en Ukraine. Le matériel fut ensuite transféré en Ukraine.
- que pendant les journées du 30 mars au 1^{er} avril a eu lieu le colloque « Neien Duerfkär Schëtter », événement au cours duquel fut désigné le lauréat du concours pour le réaménagement de la place de l'église.
- que le 29 mars Monsieur Carlo STEIL a eu son dernier jour de travail avant de partir en retraite après 38 ans de service passés sur le campus scolaire. Monsieur JOST remercie vivement Monsieur STEIL pour son engagement et sa présence continue pour tous les événements touchant à l'école, à la commune et aux associations. Monsieur le Bourgmestre informe également sur le départ du responsable du service de régie Luc CHOROSZ le 15 avril dernier. Monsieur CHOROSZ est remercié pour son travail et son engagement dans la réorganisation du service régie.
- que le 20 avril le collège échevinal a signé le « Pakt vum Zesammenliewen » avec la Ministre de la Famille et de l'Intégration Madame Corinne CAHEN et le Syvicol. Ce pacte sera présenté pour approbation à l'ordre du jour du conseil. Par la signature de ce pacte, la commune s'engage à offrir une bonne intégration des personnes nouvellement installées dans la commune par le biais de différentes actions visant avant tout la

communication et l'information.

- que 21 avril la Commission scolaire s'est réunie en vue d'aviser l'organisation scolaire pour l'année 2022/2023.

Ensuite, Monsieur le Bourgmestre Jean-Paul JOST sur les événements à venir :

- que le 10 mai aura lieu la réception pour les citoyens arrivés dans la commune au cours des 3 dernières années. Lors de cet événement, les associations de la commune auront la possibilité de présenter le portfolio de leurs activités.
- que le 13 mai aura lieu une visite du centre forestier au Senningerberg, visite au cours de laquelle le garde forestier présentera le site.
- que le 14 mai aura lieu le prochain « Schëtter Maart ».
- que le 15 mai aura lieu le « Staminee » au Centre culturel, organisé par la commission de l'Intégration et de l'Egalité des Chances.
- que le 18 mai se tiendra la prochaine réunion publiques du conseil communal.

Par la suite, Monsieur Jean-Paul JOST renseigne de façon générale sur:

- la situation du COVID-19 qui continue de rester tendue sur le campus scolaire. En ce moment, 50 élèves et 3 enseignants sont positifs. La Maison Relais subit beaucoup d'absences du côté du personnel en ce moment et peine à assurer la continuité de ses services.
- sur les travaux de planification et de préparation par les services scolaire et communal pendant les vacances de Pâques en vue de l'accueil de deux classes ukrainiennes. Le bâtiment « Pavillon » fut aménagé de la sorte à pouvoir accueillir ces classes.
- sur l'hébergement de familles ukrainiennes dans la commune par le biais de la mise à disposition d'appartements ou de chambres de la part de résidents. Le Ministère de la Famille et de l'Intégration contrôle néanmoins les logements en question d'après les données d'information reçues par les associations « Caritas » et « Roude Kraiz ».
- sur la nomination d'un nouveau président de la Commission du Transport, du Trafic et de la Sécurité publique, à savoir Monsieur Dan BACK de Schuttrange.

Pour terminer, Monsieur JOST donne un aperçu sur l'état d'avancement des chantiers en cours dans la commune :

- Les travaux dans la rue du Village sont parvenus à présent au dernier tronçon entre la rue de la Forêt et l'Aefelterbach, de telle sorte que le chantier pourra être clôturé avant le début du congé collectif. Après le congé collectif, le Waasserfeld sera barré encore une fois pour une courte durée, afin de refaire le tapis entre Iwwersyren et Al-Schëtter.
- En ce qui concerne l'aménagement de la chorale, les installations techniques sont achevées de deux tiers. Le parquet et les portes vont être posés début mai et la cuisine début juin. Le mobilier et le vestiaire seront montés fin juin.
- Dans la rue de Senningen des travaux sur la canalisation ainsi que divers raccordements ont lieu en ce moment.
- Dans le cadre du PAP en cours dans la rue de Luxembourg, le trafic est régulé en ce moment à l'aide de feux tricolores. Début mai, un barrage entier en vue de l'installation de l'ilot directionnel pour le ralentissement trafic pourra se faire éventuellement.
- En ce qui concerne le chemin menant de la route principale à Munsbach vers le quai CFL, la soumission est achevée. Il est planifié de profiter de la fermeture de 3 semaines du trafic ferroviaire au cours du mois de juillet pour aborder ce chantier.
- En ce qui concerne l'entrée « Schlassgewan », on est en train de travailler sur les bordereaux et le chantier devra débuter au cours du dernier trimestre de l'année.
- L'assainissement de la source « Al Quell » est bien entamé ; en ce moment, les travaux portent sur la technique ainsi que sur la façade du bâtiment.

- Le chantier pour l'installation du canal collecteur des eaux usées de dégivrage entre l'aéroport Findel et la station d'épuration progresse également bien. Dans ce cadre, la commune recevra sous peu l'étude de faisabilité de l'installation d'une piste cyclable sur le tracé du canal collecteur.
- En ce qui concerne la piste cyclable entre la Gare de Munsbach et la zone d'activité, la commune a reçu un premier projet de plan.
- Le projet d'aménagement d'une « zone 30 » sera à l'ordre du jour du conseil communal avant les grandes vacances scolaires.
- En ce qui concerne les deux logements dans la rue de la Montagne, les dernières finitions intérieures et les alentours vont bientôt être achevés. Les retards de livraisons de certaines installations techniques ont freiné un peu l'achèvement.
- En ce qui concerne l'aménagement du grenier du service technique, la technique et le gros-œuvre sont terminés. L'isolation, les fenêtres et la pose de l'électricité sont les étapes prochaines.
- Pour ce qui est du projet de logement pour jeunes située à Munsbach Um Schënnbiërg, la pose de l'électricité débutera le 3 mai. L'évaluation des bordereaux juridiques est sur le point d'être achevée et les travaux seront bientôt attribués.
- Dans le cadre du « Masterplan extension de l'école », de premières entrevues avec les bureaux d'architectes ainsi qu'avec les responsables d'école et de la maison relais ont lieu.
- Le projet de planification du bâtiment multifonctionnel avance également dans les délais.
- Pour ce qui est de l'extension du centre culturel, les finitions des 3 nouveaux bureaux sont en cours et ces derniers pourront être emménagés pour le mois de mai.

Ensuite, Madame l'Echevine Nora FORGIARINI informe :

- que la prochaine assemblée générale du CIGR aura lieu le 4 mai au centre culturel de Sandweiler et que le budget y sera présenté.
- que pour le prochain Schëtter Maart, un concours de gâteaux sera organisé dans le cadre de la semaine Fairtrade.

Pour finir, Monsieur l'Echevin Serge THEIN renseigne sur :

- l'assemblée générale du SIGI à la date du 29 mars, au cours de laquelle furent présentés notamment le bilan financier et le bilan d'activité.
- sur le comité de prévention qui a eu lieu le 25 avril entre les communes du Syrdall et la direction régionale de la Police de Grevenmacher. Un des thèmes abordés fut la finalisation du jardin de circulation à Niederaanven qui traîne notamment en raison de la pénurie d'approvisionnement de matériaux.

1. Enseignement fondamental et structures d'accueil

1.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2022/2023

Vu l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2022/2023 proposée par le personnel enseignant, le collège des bourgmestres et échevins et avisée favorablement par la commission scolaire en date du 21 avril 2022, le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter provisoirement l'organisation scolaire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2022/2023.

Les détails seront publiés ultérieurement dans le « Schoulbuet ».

1.2. Approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2022/2023

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) annexé pour l'année scolaire 2022/2023.

Les détails seront publiés ultérieurement dans le « Schoulbuet ».

1.3. Approbation des conventions dans le cadre du projet pédagogique « Alpaka »

Lors de sa réunion du 23 février 2022, la Maison Relais vient de présenter aux membres du conseil communal le projet pédagogique « Alpaka ». Par après, le conseil communal a unanimement accordé un montant de 85.000,00 € pour la réalisation du projet.

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'approuver la convention de coopération signée entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Fränk Hoffmann-Ries ;
- d'approuver la convention de coopération signée entre le collège des bourgmestre et échevins et l'asbl «Caritas Jeunes et Familles» et l'asbl « Schëtter Jugendhaus ».

1.4. Approbation d'un contrat de bail concernant la location d'un terrain à Munsbach, Auf dem Langenfeld, dans le cadre du projet pédagogique « Alpaka »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail signé entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Nicolas Bertrand pour la mise à disposition à la Commune de Schuttrange de la parcelle sise à Munsbach, numéro cadastral 1076/3969, d'une contenance de 23,80 ares.

1.5. Approbation d'un devis pour l'adaptation de la cuisine de la maison relais

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif élaboré par le service technique communal pour l'adaptation de la cuisine de la maison relais au montant de 93.500,00 € ttc.

2. Infrastructures

2.1. Approbation des plans et devis pour l'aménagement d'un bâtiment multifonctionnel sur le terrain de football à Munsbach

Considérant que les installations et l'équipement actuels datent d'avant les années 80 et ne suffisent plus du point de vue espace, aménagement et fonctionnalité des locaux, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les plans et le devis pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment multifonctionnel sur le terrain de football à Munsbach au montant total arrondi de 3.500.000,00 € ttc.

2.2. Approbation d'une convention pour l'exploitation et la gestion du bâtiment multifonctionnel sur le terrain de football à Munsbach

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention pour l'exploitation et la gestion du bâtiment multifonctionnel sur le terrain de football à Munsbach signée avec l'asbl « FC Munsbach » .

2.3. Approbation des plans et devis pour la réalisation de logements subventionnés à Schuttrange, 12, rue du Village

Considérant que la Commune de Schuttrange envisage la création de trois nouveaux

logements locatifs subventionnés destinés à des jeunes familles et des jeunes adultes, dont un des trois logements sera réalisé comme logement en colocation, le conseil communal décide avec six voix et quatre abstentions d'approuver les plans et le devis relatif à la construction d'une résidence à trois logements subventionnés à Schuttrange, 12, rue du Village, au montant de 3.162.29,70 € ttc.

2.4. Approbation des plans et devis pour le réaménagement de l'aire de jeux au lotissement « An der Uecht » à Schuttrange

Le conseil communal décide avec six voix contre quatre d'approuver le plans et le devis estimatif relatif à l'aménagement d'une plaine de jeux près de la rue « An der Uecht » à Schuttrange sur un terrain de 23,75 ares au montant de 538.569,85 € ttc.

2.5. Approbation d'un acte de constitution d'une servitude pour la pose d'une conduite de gaz entre le Hoehenhof, Senningerberg, et le Parc d'activité Syrdall, Munsbach

Par cet acte, la Commune de Schuttrange accorde à la société « CREOS Luxembourg s.a. » le droit de poser, d'exploiter et de maintenir une conduite de gaz avec gaines Smartgrid entre Hoehenhof au Senningerberg et le Parc d'activités Syrdall à Munsbach.

Ainsi, le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter l'acte de constitution de servitude accordant à la société « CREOS Luxembourg s.a. » les droits de servitude sur des fonds sis à Munsbach, lieu-dit « Auf dem kurzen Weg » et « Auf dem Landtrausch », le long de l'autoroute A1.

3. Urbanisme

3.1. Een neien Duerfkär fir Schëtter - Lauréat du concours d'urbanisme du nouveau centre de village à Schuttrange

Dans le cadre du concours d'urbanisme du nouveau centre de village à Schuttrange, le conseil communal :

- félicite les 19 bureaux d'architectes et d'urbanisme qui ont participé à l'appel d'offres et notamment les 3 projets finalistes du concours d'urbanisme « Een neien Duerfkär fir Schëtter », en l'occurrence :
 - bureau Metaform architects,
 - le consortium kaell architecte, laruade architecte et Ernst & Partner
 - le bureau BALLINIPITT architectes urbanistes,
- félicite le lauréat du concours d'urbanisme qui a été proclamé le 1^{er} avril 2022 suite au colloque final par le jury :
 - le bureau Metaform architects, avec son projet numéro 337393 ;
- remercie les personnes qui ont contribué au bon déroulement du concours, à savoir : le groupe de travail, le jury et le préjury ainsi que tous les bureaux d'architectes ayant participé au concours ;
- se réjouit sur la participation active et constructive des habitants et des associations locales lors des consultations publiques ;
- décide de créer un comité d'accompagnement pour la réalisation du nouveau centre de village à Schuttrange ;
- charge le collège des bourgmestre et échevins d'entamer une première phase du projet avec le bureau Metaform architects.

3.2. Een neien Duerfkär fir Schëtter - Création d'un comité

d'accompagnement pour la réalisation du nouveau centre de village à Schuttrange

Le conseil communal décide à l'unanimité la création d'un comité d'accompagnement pour la réalisation du nouveau centre de village à Schuttrange, composé comme suit :

- d'un représentant de chaque parti ou groupement politique représenté au conseil communal ;
- de trois membres du jury instauré dans le cadre du concours d'urbanisme, qui ne sont pas membre du conseil communal ;
- du président de la Commission consultative des Bâtisses et du Développement communal ;
- de Madame Tania Velez, architecte-urbaniste, et de Monsieur Daniel Paciotti, préposé du service technique de la Commune de Schuttrange ;

et comme secrétariat :

- un représentant du bureau d'ingénieurs-conseils « Drees&Sommer ».

Le comité d'accompagnement précisera son organisation et son fonctionnement.

3.3. Approbation de deux demandes de lotissement de terrains aux termes de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Neuhaeusgen, rue Principale et Schuttrange, rue du Village

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la demande sollicitant l'autorisation pour le lotissement d'un terrain, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section B de Munsbach, sous le numéro 1521/4130, en vue de la création de trois parcelles constructibles 1521/XXX1, 1521/XXX2 et 1521/XXX3.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la demande sollicitant l'autorisation pour le lotissement de terrains, inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous les numéros 183/3889, 184/1741, 184/1740 et 184/1462, en vue de la création de deux parcelles constructibles.

Affaires sociales

3.4. Approbation du « Pakt vum Zesummeliewen » signé avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le SYVICOL

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le « Pakt vum Zesummeliewen » signé par le collège des bourgmestre et échevins, le SYVICOL et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en date du 20 avril 2022.

4. Finances communales

4.1. Approbation du contrat de fourniture pour l'approvisionnement en boissons du centre culturel et sportif du campus « An der Dällt » à Munsbach

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de fourniture pour les débits de boissons installés au Campus « An der Dällt » à Munsbach. La commune s'engage à vendre pendant la durée du contrat les bières de la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch s.a.

5. Confirmation de règlements communaux

5.1. Confirmation de deux règlements temporaire d'urgence de la

circulation à Schuttrange, rue du Village et à Schrassig, rue de Luxembourg

Le conseil communal à l'unanimité

- confirme la modification temporaire du règlement communal de la circulation concernant la rue de Luxembourg à Schrassig, arrêtée le 20 avril 2022 par le collège des bourgmestre et échevins et dont expédition ci-jointe ;
- confirme la modification temporaire du règlement communal de la circulation concernant la rue du Village à Schuttrange, arrêtée le 20 avril 2022 par le collège des bourgmestre et échevins et dont expédition ci-jointe.

6. Commissions consultatives

6.1. Remplacement d'un membre dans la Commission consultative des Affaires Culturelles

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Paul Schummer de Schuttrange comme membre au sein de la Commission consultative des Affaires culturelles, en remplacement de Monsieur Sultan Shawkat.

7. Questions écrites des conseillers